



Questionnaire aux candidats Elections municipales 2020 sur l'application de la Parité dans les instances élues

Vous êtes candidat.e aux prochaines élections municipales et intercommunales.

*La parité femme-homme dans les instances politiques est en vigueur depuis 20 ans. Pourtant l'examen de l'organisation des exécutifs municipaux et intercommunaux révèlent encore une inégalité de fait dans la répartition des pouvoirs entre les femmes et les hommes avec une forte répartition stéréotypée des délégations.**

*C'est pourquoi l'Association des Femmes Elues de l'Isère et le réseau national « **Elles aussi** » souhaitent connaître vos intentions en la matière de parité, en tant que candidat.e « tête de liste » aux élections municipales et intercommunales de mars 2020.*

Nous vous présentons donc ce questionnaire ci-dessous auquel nous espérons vivement que vous répondrez. Les résultats seront publiés afin que les électrices et les électeurs soient informé.e.s de vos intentions.

1 – Si vous devenez maire de votre commune, avez-vous prévu de composer un binôme mixte (FH) entre les postes de maire et de premier.e adjoint.e ? Oui Non

2 – Pour que votre futur exécutif soit parfaitement paritaire, allez-vous inclure le poste maire au même titre que les adjointes et les adjoints ainsi que les conseillers et conseillères délégué.e.s et veiller ainsi à ce qu'il y ait le même nombre de femmes et d'homme au sein du bureau municipal ? Oui Non

(Ex : dans une commune qui compte 1 maire + 9 adjoint.e.s + 4 conseiller.e.s délégué.e.s, pour atteindre une réelle parité, si le maire est un homme il convient de nommer aux postes d'adjoints 5 femmes et 4 hommes + le cas échéant, 2 conseillers délégués et 2 conseillères déléguées.)

- Vous êtes tête de liste Femme / Homme vous serez donc maire ou mairesse si vous remportez l'élection. (rayez la mention incorrecte)

- a) le/la premier.ère adjoint.e sera..... Femme ou Homme
b) les adjoint.e. s se répartiront ainsi : nb de femmes : nb d'hommes :
c) les conseillers délégués : nb de femmes : _____ nb d'hommes : _____

TOTAL des effectifs du bureau municipal et

3 - Le Haut conseil à l'égalité lors de son étude sur les répartitions des délégations en 2015, a mis en avant l'aspect genré des délégations (voir au verso).

Comment comptez-vous répartir ces délégations ?

- a) - en vous basant sur les seules aspirations de vos colistiers ? Oui Non
b) - en veillant à casser les stéréotypes, quitte à demander à certains ou certaines d'aller vers une thématique qu'ils ou elles connaissent peu ou pas ? Oui Non
c) - s'il y a conflit ou concurrence entre eux ou elles, arbitrez-vous en faveur d'une répartition non genrée de ces délégations ? Oui Non

4 - Veillerez-vous lors de la répartition des représentations extérieures (organismes divers) à les attribuer de façon égale et non genrées à vos adjoint.e.s et conseiller.ère.s ?

Oui Non

5 - Les premiers de votre liste siègeront au conseil communautaire ; liste obligatoirement paritaire à ce stade mais, lors de l'élection des président et vices-présidents,

a) Soutiendrez-vous plutôt une candidature féminine au poste de présidente ? Oui Non

b) Soutiendrez-vous l'élection paritaire F-H des vice-président.e.s Oui Non

c) Soutiendrez-vous une répartition non genrée des délégations ? Oui Non

6 - Les communes et les intercommunalités de plus de 20 000 habitants sont tenues de présenter un rapport égalité femme-homme lors du débat d'orientation budgétaire annuel. Elles doivent également présenter un plan d'action capable de réduire les inégalités constatées dans le rapport.

a) Si vous êtes concerné.e par cette obligation dans votre commune, allez-vous déléguer un ou une de vos adjoint.e à l'égalité femme-homme ? Oui Non

b) Allez-vous développer un plan d'action égalité femme homme tel qu'attendu par les pouvoirs publics ? Oui Non

- si non pourquoi ?.....
.....
.....
.....

- Allez-vous mettre en place des dispositions spécifiques pour améliorer l'articulation vie professionnelle/vie familiale/vie élective ? Oui Non

- si non pourquoi ?.....
.....
.....
.....

L'association des Femmes Elues de l'Isère et le réseau Elles Aussi vous remercient de votre participation à cette enquête. Votre contribution sera précieuse pour évaluer la progression de la prise en compte de la place des femmes en politique et de l'importance de développer des politiques qui permettent une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Merci de retourner ce questionnaire au courriel mentionné ci-dessous avant le 9 mars 2020

Nom de la liste.....

Nom de la tête de liste.....

Commune.....

Pour mémoire

*Classification genrée du HCE pour les communes en France en 2015

| FEMMES | HOMMES | NEUTRE |
|---|---|---|
| Enfance/petite enfance/familles Quartiers Animations/vie associative Affaires scolaires Tourisme / commerces Etat civil/ relations aux administrés Prévention | Finances Urbanisme/travaux Sport Travaux/circulation/ sécurité Environnement Communication | Ressources humaines /Affaires générales Citoyenneté / démocratie Jeunesse Emploi/formation |